



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°10/AONO/CIPM/C-BASCH/2026 DU 08.03.2026 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU CMA DE BASCHEO, COMMUNE DE BASCHEO, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BASCHEO

AUTORITE CONTRACTANTE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BASCHEO.

COMMISSION COMPETENTE : COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES

MARCHES PUBLICS DE BASCHEO.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exercice Budgétaire 2026, le Maire de la Commune de Baschéo lance en procédure d'urgence un appel d'offres national ouvert pour les travaux de raccordement électrique du CMA de Baschéo, Commune de Baschéo, Département la Bénoué, Région du Nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du Devis Quantitatif et Estimatif, notamment :

- Construction réseau HTA Monophasé 1x34, 4 mm² Alm-17,32 kv ;
- Poste de transformation H61 MONO ;
- Prestation diverses.

3. Tranches/Allotissement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont constitués en un (01) seul lot :

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **sept millions (7 000 000) Francs CFA**.

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de **trois (03) mois**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine des bâtiments et Travaux Publics.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le BIP MINSANTE, Exercice 2026 sur la ligne d'imputation budgétaire n° 60 40 412 1 33000007 0731464211

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est **hors ligne**.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission assorti d'un récépissé CDEC, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **cent quarante mille (140 000) Francs CFA**; il est au plus égal à **2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC)** du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO/MOD aux heures ouvrables au Secrétariat de la Commune de Baschéo, Tel. 690 86 30 00/696 57 11 15 dès publication du présent avis.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au *Secrétariat de la Commune de Baschéo*, Tel. 690 86 30 00/696 57 11 15 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat du DAO de vingt-cinq mille (25 000) Francs CFA*, payable à *la recette municipale de Baschéo*. Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au **Secrétariat du Maire de la Commune de Baschéo** au plus tard le à **10 heures** et devra porter la mention :

"AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°10/AONO/CIPM/C-BASCH/2026 DU LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU CMA DE BASCHEO, COMMUNE DE BASCHEO, DEPARTEMENT DE LA BENOUÉ, REGION DU NORD.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec l'avis d'appel d'offres concerné est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **05 AOÛT 2026** à **11 heures** par la Commission de Passation des Marchés du Maître d'Ouvrage dans la salle des actes de la Mairie de Baschéo. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

[L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres].

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel.

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- + de l'absence du cautionnement de soumission assorti d'un récépissé de dépôt de la CDEC à l'ouverture des plis;
- + de la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- + des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- + du non-respect de 33 critères essentiels (33 renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;
- + *de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;*
- + *du non-respect du format de fichier des offres ;*
- + *l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;*
- + de l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, le cas échéant ;
- + de l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant, le cas échéant.

- + de l'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum
- + de l'absence de l'attestation de catégorisation (dans le domaine électrique);
- + de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DOE) ;
- + de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- + de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- + la présentation de l'offre **3 critères** ;
- + les références du soumissionnaire et la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) **7 critères**;
- + la qualification et l'expérience du personnel **18 critères** ;
- + les moyens logistiques **8 critères** ;
- + la méthodologie **11 critères**.

Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non).

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante *en incluant le cas échéant les remises proposées. (En cas d'allotissement, indiquer le nombre maximum de lots dont le candidat peut être attributaire)*

17. Nombre maximum de lots : SANS OBJET

Un candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, mais ne peut être attributaire de plus d'un lot. Au cas où un soumissionnaire serait le moins disant pour les deux lots, le Maître d'Ouvrage lui attribuera le lot selon les conditions prévues dans le RPAO.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 jours** à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de Baschéo. Tel. 690 86 30 00/696 57 11 15.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP ou le MO au numéro : 690 86 30 00/696 57 11 15.

Copies :

- ARMP ;
- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
- Président CIPM;
- Affichage chrono.



Baschéo, le **08 JUL 2026**

Le Maire,
(Autorité contractante)

Amadou Maigari